

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le Mardi 10 décembre 2024 à 18 h 30, au 300, rue Parent, sous la présidence de M. Marc Bourcier, à laquelle session étaient présents :

Mesdames et messieurs, Ronald Raymond, Stéphane Joyal, Jacques Bouchard, Dominic Boyer, Carla Pierre-Paul, Jean Junior Désormeaux, Michel Gagnon, Marc-Antoine Lachance, Mario Fauteux, Martin Pigeon, Nathalie Lasalle formant le conseil.

Autre(s) présence(s) : Messieurs Fernand Boudreault, directeur général et Simon Vincent, greffier adjoint.

Absence(s) : André Marion

CM - 17220_24-12-10
POINT 1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La présente séance soit ouverte.

POINT 1.3

PUBLIC - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

CM - 17221_24-12-10
POINT 1.4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CM-17222_24-12-10

POINT 7.1

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE le directeur général et les directeurs généraux adjoints, en collaboration avec tous les services, ont préparé le budget pour l'année 2025;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Ville adopte les prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Jérôme pour l'année 2025, à l'intérieur desquelles les revenus et affectations (revenus) au montant de 215 886 800 \$ sont égaux au total des charges et affectations (dépenses).

La Ville produit un document explicatif du budget 2025 qui sera publié dans la première édition du bulletin d'informations municipales « La Cité », soit en avril prochain et publié également sur le site internet de la Ville le lendemain de son adoption.

POINT 9.1

PUBLIC - SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

POINT 9.4

PAROLE AU CONSEIL

Les élus prennent la parole sur divers sujets.

CM - 17223_24-12-10

POINT 9.5

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée.

Le Maire,

Le Greffier adjoint de la Ville

Simon Vincent

MARC BOURCIER

SIMON VINCENT